



Agence canadienne de
développement International

Canadian International
Development Agency

PROGRAMME BRÉSIL-CANADA DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ

PECPE Intra-Brésil

Livret 5

Canada



Le Programme d'échange de connaissances pour la promotion de l'équité (PECPE) est offert aux organisations brésiliennes et à leurs partenaires canadiens. On y accède grâce à différents guichets établis autour du même objectif. Chacun d'entre eux fonctionne d'une manière distincte afin de répondre à des besoins différents. Le présent livret, qui aborde les programmes entre partenaires brésiliens, devrait se lire de pair avec le livret 1 (Renseignements généraux).

En quoi consiste le guichet PECPE Intra-Brésil ?

Le guichet PECPE Intra-Brésil soutiendra les échanges à court et à moyen termes entre les organisations brésiliennes dans les domaines de la gouvernance, de la santé, et du travail. On s'attend à ce que ces échanges contribuent à augmenter la capacité des organisations brésiliennes bénéficiaires à promouvoir une plus grande équité dans leur propres organisations en ce qui a trait à l'accès et à la qualité des services offerts aux utilisateurs ou à leur clientèle et aux relations qu'elles pourraient établir.

Ce guichet est conçu pour faciliter l'accès des organisations brésiliennes à des connaissances, des modèles et des expériences éprouvés conçus au Brésil par d'autres organisations, municipalités ou provinces brésiliennes qui pourraient contribuer à améliorer la prestation d'un programme ou d'un projet brésilien en cours.

Quelles organisations sont admissibles au financement ?

Le gouvernement brésilien et les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux ainsi que les organisations non gouvernementales sont admissibles.

Les demandes effectuées dans le cadre de ce guichet doivent être soumises directement par le promoteur

brésilien au chef de l'aide de l'ACDI au Brésil et au coordonnateur de l'aide reçue au titre de la coopération bilatérale de l'ABC.

Le programme sera-t-il concentré dans une région ?

Oui. L'ACDI s'attend à ce que les organisations bénéficiaires brésiliennes poursuivent leurs travaux ou desservent leur clientèle dans les régions du Brésil où prévaut une concentration plus élevée de pauvreté et d'inégalité, soit le Nord-Est et les périphéries des grandes zones urbaines. Les propositions ayant une incidence à l'échelle nationale seront également étudiées.

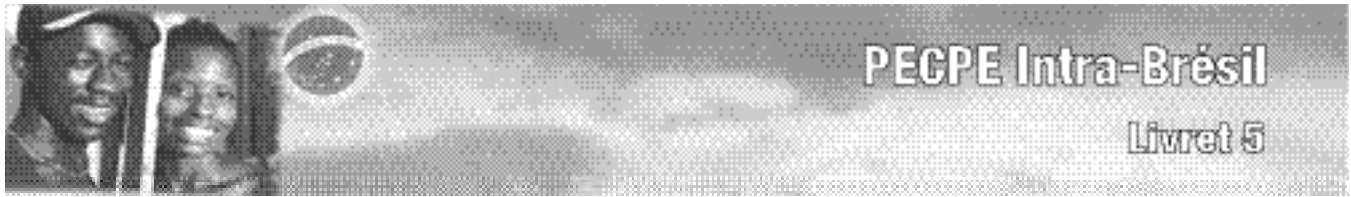
À combien peut s'élever la contribution de l'ACDI au projet ?

Le financement dans le cadre du PECPE Intra-Brésil n'excédera pas 100 000 dollars. Le montant octroyé à l'appui de chaque projet dépendra de la nature et de la durée de l'activité.

Le soutien financier se limitera aux dépenses directes liées à la réalisation de l'activité, tels les frais de transport et de logement, les repas et la publication de matériel didactique. L'ACDI pourrait payer des frais locaux et consent à rembourser le coût d'un coordonnateur local tant que les organisations brésiliennes continuent à fournir une importante contribution de contrepartie.

À quel type d'activités offre-t-on un soutien ?

Parmi les activités pouvant recevoir un soutien dans le cadre de ce guichet, notons les séances de formation, la formation en cours d'emploi et la prestation de conseils stratégiques.



Qui aura la responsabilité d'évaluer le savoir-faire local et d'établir un partenariat avec l'organisation brésilienne ?

Il incombera entièrement à l'organisation brésilienne bénéficiaire de déterminer le savoir-faire local dont elle veut profiter et d'établir un partenariat avec l'organisation qui possède l'expertise en la matière.

Quelle est la date limite pour la soumission des propositions et des conditions de marché ?

L'ACDI et l'ABC organiseront des réunions trimestrielles afin d'analyser, de comparer et de sélectionner les propositions qui correspondent le mieux aux critères de sélection. L'ACDI et l'ABC n'étudieront que les propositions reçues six semaines avant la date de sélection qui se trouve à l'Annexe B – Tableau du menu des options – du livret 1.

Une fois un projet sélectionné, l'ACDI négociera et conclura un accord de contribution avec le promoteur brésilien.

Il convient de signaler que les organisations brésiennes partenaires doivent étudier leur propre cadre juridique afin d'établir leur capacité à conclure des accords de contribution et à recevoir du financement de l'ACDI.

Le mode de paiement que l'ACDI privilégie est le remboursement des dépenses encourues mais celle-ci peut accorder des avances. De telles avances, cependant, ne pourront couvrir que trois mois d'activités et seront fondées sur les prévisions de trésorerie pour le projet.

Tous les accords de contribution comprendront une retenue de 10 % des fonds du projet qui ne seront dégagés que sur réception par l'ACDI d'un rapport narratif et financier acceptable.

Quels éléments devraient être abordés dans la proposition de projet ?

- une description brève et exhaustive du mandat, des responsabilités et de la structure de l'organisation bénéficiaire;
- une description brève et exhaustive du mandat, des responsabilités et de la structure de l'organisation qui partagera ses connaissances;
- une description du modèle brésilien éprouvé et une explication de ce qui en fait la réussite;
- une description du programme ou du projet précis que l'organisation brésilienne entend améliorer grâce au modèle brésilien éprouvé;
- un exposé expliquant comment l'organisation bénéficiaire brésilienne s'attend à ce que le savoir-faire éprouvé puisse l'aider à promouvoir une plus grande équité :
 - > au sein de sa propre organisation;
 - > en ce qui a trait à l'accès et à la qualité des services offerts aux utilisateurs ou à sa clientèle (veuillez fournir un profil du bénéficiaire);
 - > en ce qui a trait au dialogue sur les politiques;
- l'objectif du projet et les résultats escomptés au terme de celui-ci;
- les indicateurs des résultats escomptés, y compris les indicateurs tenant compte du sexe et de l'origine ethnique;

Budget sommaire

Données du budget				
Donateur	Dépenses directes	Administration	Total	%
Promoteur	En espèces			
	En nature *			
Autre financement	En espèces			
	En nature *			
ACDI				
Total				

*Pour obtenir une définition du terme « En nature », veuillez consulter la section 3.13 du livret 1.



Budget détaillé

Composante	Source de financement	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
Total				

Prévisions sommaires des décaissements

Donateur	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
Promoteur			
Autre financement			
ACDI			
Total			

- une explication de la méthode qu'entend adopter l'organisation brésilienne pour intégrer au projet l'égalité entre les sexes et entre les ethnies;
- le budget du projet, y compris toutes les contributions (de l'ACDI, de l'organisation demanderesse, de l'organisation partageant ses connaissances et d'autres sources, le cas échéant);
- un calendrier détaillé et la durée prévue du projet;
- les risques et hypothèses ainsi que les stratégies d'atténuation;
- les organisations brésiennes non gouvernementales doivent joindre à leur proposition de projet la documentation suivante :
 - une copie des règlements administratifs de l'organisation enregistrés auprès d'un notaire d'État;
 - une copie du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle a été constituée l'organisation;
 - une copie du procès-verbal de l'élection du conseil d'administration actuel;
 - une copie du registre de l'organisation dans le registre général des contribuables ou dans le registre national des personnes morales;
 - une liste des noms, adresses, codes postaux, numéros de téléphone et professions des membres actuels du conseil d'administration.

Quelles sont les exigences en matière de rapports ?

Pour les projets à court terme (d'une durée maximale de six mois), l'ACDI et l'ABC exigeront :

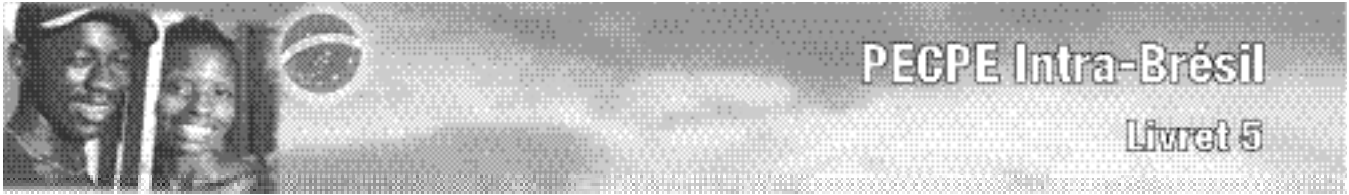
- un rapport narratif final décrivant les activités menées à bien, les résultats obtenus, l'applicabilité du savoir-faire canadien au contexte brésilien et à la capacité de l'organisation brésilienne à promouvoir l'équité, ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes, le cas échéant;
- un rapport financier final faisant état des dépenses encourues et du solde, le cas échéant.

Pour les projets à moyen terme (d'une durée de six mois à deux ans), l'ACDI et l'ABC exigeront :

- des rapports financiers provisoires et finaux décrivant les activités menées à bien, les résultats obtenus et l'applicabilité du savoir-faire canadien au contexte brésilien et à la capacité de l'organisation brésilienne à promouvoir l'équité, ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes, le cas échéant;
- des rapports financiers provisoires et finaux faisant état des dépenses encourues et du solde, le cas échéant.

Quels sont les critères de sélection ?

- la possibilité d'accroître l'équité au Brésil dans les domaines de la gouvernance, de la santé ou du monde du travail;
- la possibilité d'accroître l'équité dans la région Nord-Est et dans la périphérie des grandes zones urbaines du Brésil;
- le modèle brésilien éprouvé;
- une relation claire entre le modèle brésilien et le mandat et les programmes de l'organisation bénéficiaire;
- la capacité de gestion, technique et financière du promoteur à mener à bien le projet;



- des activités bien définies et pertinentes;
- des objectifs et résultats escomptés bien définis et clairs;
- une stratégie bien définie qui contribuera à une égalité accrue entre les sexes et entre les ethnies;
- un budget raisonnable lié aux activités prévues;
- une importante contribution de contrepartie en espèces ou en nature.

Définitions usuelles et application au programme

- Contribution en nature : Veuillez consulter la section 3.13 du livret 1.
- Profit : Le gouvernement du Canada ne permet pas à une organisation d'inclure une marge de profit de quelque nature que ce soit dans le cadre d'un accord de contribution.

Coordonnées pour la soumission des propositions de projet :

Chef de l'aide
Ambassade du Canada
SES – Av. das Nações, Quadra 803, Lote 16
70410-900 Brasília, DF
Tél. : (61) 3424-5400
Télé. : (61) 3424-5490
Courriel : brsla-da@international.gc.ca

et

Coordenação Geral
Cooperação Técnica Recebida Bilateral (CTRB)
Agência Brasileira de Cooperação – ABC
Palácio do Itamaraty, Anexo I, 8º Andar
70170-900 Brasília, DF
Tél. : (61) 3411-6864
Télé. : (61) 3411-6894
Courriels : jmartins@abc.mre.gov.br
mbraga@abc.mre.gov.br
elke@abc.mre.gov.br
japiras@mre.gov.br

